

Le 18 mars 2021

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-4122-2020, phase 3B

Gazifère inc. - Demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, à l'approbation du plan d'approvisionnement et à la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022

Chère Consoeur,

Dans sa décision D-2021-009, la Régie a rejeté l'un des sujets que le GRAME souhaitait aborder, soit la révision des prévisions budgétaires relatives au PGEE pour les années tarifaires 2021 et 2022¹.

En conséquence, le GRAME aborde dans sa preuve le plan d'approvisionnement 2021-2024, le traitement des manques à gagner pour les projets en conversion non rentables effectués à moins de 30 mètres, tel qu'autorisé par la Régie dans sa décision D-2021-009², et émet des commentaires portant sur la possibilité de mettre en place un mécanisme de découplage des revenus.

Le GRAME avise la Régie et Gazifère que sa preuve déposée en pièce jointe constitue ses commentaires finaux et qu'il ne participera pas à l'audience prévue dans le cadre de la phase 3B du dossier cité en objet.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

¹ D-2021-009, p. 13, par. 44

² D-2021-009, p. 14, par. 49 et 50

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘
Avocate / Lawyer

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)

cc. Me Adina Georgescu, par courriel (pour Gazifère inc.)